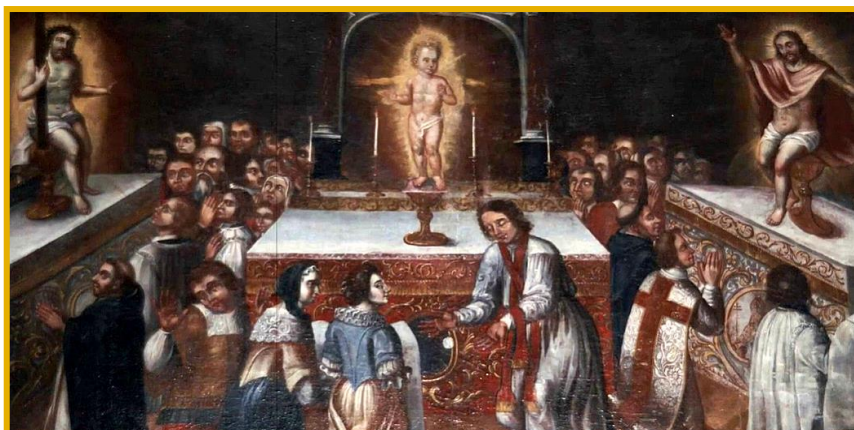


Pélé « éclair » en car

Douai, collégiale St-Pierre (59)

Le miracle eucharistique de l'année 1254

Samedi 28 février 2026



### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 07h15** Rassemblement place Saint-Sulpice, Paris 6<sup>e</sup>
- 07h30** Départ pour la collégiale Saint-Pierre, Douai (59500)
- 11h30** Messe du jour à la collégiale
- 12h30** Repas tiré du sac (Maison N.-D. 61 place du Barlet) Tps libre
- 14h00** Causerie sur le miracle eucharistique (Maison N.-D.)  
par don Emmanuel (csm), curé de la paroisse
- 15h00** Exposition du Saint-Sacrement et adoration avec l'Hostie  
Miraculeuse à la collégiale. [Histoire du miracle](#). [Site paroisse St-Maurand, St-Amé](#)
- 16h00** Départ pour Paris (retour prévu vers 20h00, place Saint-Sulpice)

**Prix**

- Adultes **55 €**
- Étudiants **35 €**
- Religieux **35 €**
- Enfants et **35 €**  
jeunes (jusqu'à 25 ans)

### ATTENTION !

Si vous n'êtes pas encore  
membres de l'association  
pour l'année 2026,  
ajouter à ce prix  
**la COTISATION**  
**qui est OBLIGATOIRE**  
**(Voir au dos)**

Pour l'Unité



1, place Saint-Sulpice  
75006 Paris

Entrée du public  
au 7 rue Palatine

01 43 54 98 18  
06 10 56 49 29

[mouv@pouurlunite.com](mailto:mouv@pouurlunite.com)  
[www.pouurlunite.com](http://www.pouurlunite.com)

### Permanences

Lundi : 12h30 à 15h00  
Mercredi : 13h00 à 18h00

### Nous suivre sur



### Mentions légales

Registre des opérateurs  
de voyages et de séjours  
1M075110215

Garantie financière  
Groupama  
Assurance-crédit  
& Caution

3, place Marcel Paul  
92000 Nanterre

Assurance RCP  
MMA IARD

14, bd Marie et  
Alexandre Oyon  
72023 Le Mans

Bulletin d'inscription : **remplir un bulletin par personne recto/verso** (Douai/2026)

• M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

• Adresse postale \_\_\_\_\_

J'accepte de communiquer mon numéro de téléphone pour être joint pour ce pèlerinage et vos activités.

**TÉLÉPHONE :** \_\_\_\_\_

**AU DOS DE CE BULLETIN** indiquer votre mode de règlement - **Dater et signer**

# CONDITIONS GÉNÉRALES

**L'INSCRIPTION** est enregistrée à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du versement de la totalité du prix du pèlerinage (dont la cotisation). Facilités de paiement envisageables.

Le règlement peut se faire :

- en ESPÈCES réglées directement à notre local
- par CARTE BANCAIRE paiement à notre local
- par CHÈQUE à l'ordre de « Pour l'Unité »
- par VIREMENT - IBAN FR76 3000 3013 5100 0372 6957 431 - SOGEFRPP

**Préciser « Douai 2026 »**

Retourner le bulletin d'inscription ainsi qu'une preuve du virement par courriel ou courrier postal.

Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez reprendre toutes les mentions du bulletin sur papier libre.

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone**

**Limite des inscriptions : en fonction des places disponibles**

**LA COTISATION** Conformément à nos statuts et à la législation en vigueur, tous les pèlerins doivent être membres de l'Association. Les personnes non-membres à ce jour, en plus du prix du pèlerinage, doivent donc obligatoirement s'acquitter pour l'année 2026 du montant d'une cotisation de « membre sociétaire ». Cette cotisation minimale donne uniquement le droit de participer aux pèlerinages de l'Association.

Montant de la cotisation
-----------------------------

- pour un couple marié (les deux personnes étant présentes) : 5 €
- pour un adulte (+ de 25 ans) : 4 €
- pour les étudiants, religieux et les moins de 25 ans : 2 €

**PRÉCISIONS** Les bulletins d'inscription sont enregistrés dans l'ordre chronologique de leur arrivée à l'Association. Il revient aux pèlerins de s'assurer qu'ils sont bien inscrits :

0143549818 - 0610564929 - [mouv@pouurlunite.com](mailto:mouv@pouurlunite.com)

- L'inscription implique l'adhésion au programme et aux conditions générales.
- Le signataire renonce formellement à tout recours envers les organisateurs en cas d'annulation du pèlerinage, de modification inattendue du programme, de perte de bagages ou de vol survenus au cours du pèlerinage qui sont sous leur seule responsabilité.
- En cas d'annulation du fait d'un pèlerin, l'Association se réserve le droit de conserver la totalité de la somme versée, sauf cas de force majeure prouvé (ex : certificat médical, etc.).

## SERVICES durant le pèlerinage

Assistance permanente des accompagnateurs et d'un prêtre.

Fourniture du foulard jaune de l'Association (l'apporter avec vous si vous l'avez déjà).



- .....
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.
  - Je m'inscris au pèlerinage de Douai le 28 février 2026 organisé par l'association « *Pour l'Unité du monde par l'Église catholique* », sous réserve qu'il reste de la place.
  - **Je règle** la somme correspondant au montant du pèlerinage plus, si je ne suis pas déjà membre de l'Association, la cotisation demandée (voir montants ci-dessus selon le cas) **par [cocher la case désirée]** :  **espèces**  **chèque**  **CB**  **virement**

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE